



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3<sup>ème</sup> délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

**REPRESENTES :** Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

DELIBERATION N° 2024-049	<b>Subventions</b>  Acquisition de véhicules électriques pour 2021 et 2022 Dossier AC-016957 – Demande de réaffectation de la subvention en Acquisition de 3 véhicules électrique Dossier AC-24318
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2024-049-DE il a été voté une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de deux véhicules électriques.

Lors de la commission permanente du 24 juin 2022, le Département a accordé la subvention au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat » sous le numéro de dossier AC-0616957.

Cependant le prix des 2 véhicules s'est avéré inférieur au montant initialement estimé, permettant d'acquérir un 3<sup>ème</sup> véhicule électrique.

Afin de pouvoir bénéficier de la totalité de la subvention allouée, la commune sollicite la réaffectation de la subvention accordée pour que celle-ci porte sur l'acquisition de 3 véhicules électriques pour les besoins des services.

Le montant de la subvention s'élève à 60 100,00 € HT et son plan de financement est précisé ci-dessous :

**Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :**

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial	70%	42 070,00 €
<b>LAMBESC</b>	Autofinancement communal	30%	18 030,00 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>60 100,00 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

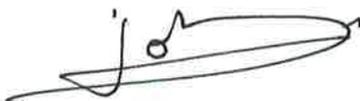
- **DEMANDE** au Conseil départemental la réaffectation du dossier AC-016957 « acquisition de 2 véhicules électrique » au dossier AC-24318 « Acquisition de 3 véhicules électriques » pour un montant total de 60 100,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

